

Image not found or type unknown



Comprendre la CCMI construction maison indiv:Délai

Par **Angykiz**, le **11/05/2015** à **09:33**

Bonjour
Problème de compréhension de la CCMI construction de maison
Les parties conviennent que les conditions suspensives seront réalisées dans un délai de: 24 mois
Les travaux commenceront dans un délai de 3 mois à compter de la réalisation des conditions suspensives et des formalité de l'article 2.5
Contrat de construction de maison individuelle et CCMI signé le 30/06/14
Hors les travaux sont repoussé de semaine en semaine
Le permis est obtenu depuis septembre 2014
Le terrain est viabilisé depuis le 01 février 2015
La mise au point technique validé le 21 janvier 2015
Nous ne comprenons pas pourquoi le chantier ne débute pas. Que faire?